

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 OCTOBRE 2009**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois d'octobre deux mille neuf (21 octobre 2009), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Madame Jocelyne Bronsard, mairesse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

2009-10-170

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame Jocelyne Bronsard, mairesse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2009;
4. Gestion du personnel :
 - a. Renouvellement de l'assurance collective;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Collecte et enlèvement des ordures ménagères :
 - i. Engagement d'un consultant;
 - ii. Avis de motion pour un règlement d'emprunt destiné au financement de la construction d'un garage;
 - iii. Remplacement de cylindres sur les camions Labrie;
 - iv. Autorisation pour proposer une offre d'achat pour un camion à ordures usagé;
 - v. Demande à la CPTAQ pour utiliser un terrain de la RGMRM en vue de la construction d'un garage;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Demande de financement – Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- d. Demande de financement au Programme d'infrastructure Québec municipalités;
6. Aménagement du territoire :
 - a. Piste cyclable – réseau régional, amendement du schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - b. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel (Septembre 2009);
 - c. Comité de sécurité publique;
 - d. Comité fibre optique;
8. Pacte rural :
 - a.
9. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
 - a. Budget 2010;
10. Demande(s) d'appui :
 - a. MRC d'Antoine-Labelle (Critères d'admissibilité du programme RénoVillage);
 - b. MRC de la Haute-Yamaska (Demande de modification législative pour accroître la sécurité en période de chasse aux cervidés);
11. Correspondance déposée;
12. Accusés de réception;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2009-10-171

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 16 septembre 2009.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2009-10-172

4a. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux offre à son personnel une assurance collective;

Considérant que le contrat actuellement en vigueur avec la "Croix Bleue Médavie" est venu à échéance le 30 septembre dernier;

Considérant que suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché, courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du renouvellement de ce contrat, telles que négociées;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix Bleue", pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (Taux par 1000 \$ d'assurance)	0,38 \$	0,42 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000 \$ d'assurance	0,04 \$	0,04 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3,81 \$	4,21 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	52,20 \$	56,80 \$
- avec personne(s) à charge - familial	189,17 \$	205,72 \$
- avec personne(s) à charge - couple	104,41 \$	113,70 \$
- avec personne(s) à charge - monoparental	137,06 \$	149,15 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	12,32 \$	17,21 \$
- avec personne(s) à charge - familial	40,88 \$	57,11 \$
- avec personne(s) à charge - couple	24,66 \$	34,45 \$
- avec personne(s) à charge - monoparental	31,50 \$	44,01 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	1,05 \$	1,25 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,55 \$	2,71 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2009-10-173

5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 4338 à 4401 au 21 octobre 2009 totalisant 393 942,78 \$.

Adoptée.

5b. COLLECTE ET ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

2009-10-174

5bi. ENGAGEMENT D'UN CONSULTANT

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux effectuera, à compter du 1^{er} janvier 2010, la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'ensemble de son territoire à l'exception des territoires de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Luc-de-Vincennes;

Considérant que ce nouveau service s'adresse directement à la population desservie et qu'il devient opportun d'établir au préalable une planification adéquate;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux engage monsieur Normand Germain de Saint-Stanislas, au taux horaire de 20 \$, à titre de consultant en support au personnel de la MRC pour planifier le nouveau service offert.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement de monsieur Germain lui soient remboursés en sus de ses honoraires, selon la politique en vigueur.

Il est également résolu que le coût de cet engagement soit défrayé par le fonds réservé à cette fin.

Adoptée.

2009-10-175 5bii. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DESTINÉ AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant la construction d'un garage pour le service de cueillette et de transport des ordures ménagères et un emprunt de 500 000 \$ à cette fin.

2009-10-176 5biii. **REPLACEMENT DE CYLINDRES SUR LES CAMIONS LABRIE**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux a acheté, du Groupe environnemental Labrie, deux camions pour effectuer la cueillette et le transport des ordures ménagères à compter de janvier 2010;

Considérant la proposition du fabricant consistant à remplacer l'ensemble des cylindres hydrauliques sur les deux véhicules par des cylindres hydrauliques de marque Mailhot;

Considérant que ce type d'hydraulique offre une garantie de deux années et coûte un surplus de 2000 \$ par camion;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à commander au fabricant des véhicules, Le Groupe environnemental Labrie, l'installation de cylindres hydrauliques Mailhot sur les deux véhicules pour un montant supplémentaire de 2000 \$ par véhicule.

Adoptée.

2009-10-177 5biv. **AUTORISATION POUR PROPOSER UNE OFFRE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION À ORDURES USAGÉ**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux effectuera, à compter du 1^{er} janvier 2010, la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'ensemble de son territoire à l'exception des territoires de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Luc-de-Vincennes;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'afin d'accomplir adéquatement ce service, trois camions à ordures sont requis;

Considérant que la MRC a déjà acheté deux camions neufs, un troisième reste à acquérir;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a décidé de disposer de sa flotte de véhicule de cueillette et de transport des ordures ménagères en les offrant à ses membres;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à présenter une offre à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour l'acquisition d'un camion à ordures de marque Sterling modèle Acterra Q106064S 2009, avec boîte Fanotech 370 (25 verges cubes).

Il est également résolu que cette dépense soit entièrement financée par le règlement d'emprunt numéro 2009-63 adopté à cette fin.

Adoptée.

2009-10-178

5bv. DEMANDE À LA CPTAQ POUR UTILISER UN TERRAIN DE LA RGMRM EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

Considérant que la MRC des Chenaux offrira dès janvier 2010, un service de cueillette et de transport des ordures ménagères sur le territoire de huit municipalités;

Considérant qu'à cette fin, trois camions seront utilisés et qu'il y a lieu des garer à la fin de chaque journée;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie possède des terrains dans la municipalité de Champlain et accepte d'en mettre un à notre disposition, par bail emphytéotique, pour permettre la construction d'un garage;

Considérant que les propriétés de ladite Régie sont situées en zone agricole;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par madame Jocelyne Bronsard, mairesse de Sainte-Genève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation pour permettre à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie d'aliéner en sa faveur un terrain d'une dimension d'environ neuf mille neuf cent mètres carrés (9900 m²) situé sur une partie du lot 509 dans la municipalité de Champlain, circonscription foncière du même nom.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer les documents requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-10-179

5c. **DEMANDE DE FINANCEMENT**
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a adopté, le 19 mars 2008, sa politique familiale;

Considérant que la MRC des Chenaux s'est engagée à placer les familles au cœur de ses préoccupations et décisions afin d'affirmer leur importance et de contribuer à l'enrichissement de leur qualité de vie;

Considérant que la MRC des Chenaux est engagée, depuis mars 2008, dans la mise en œuvre de sa politique familiale et qu'elle a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice en raison de deux jours par semaine pour faciliter la réalisation de la politique familiale et de ses plans d'action;

Considérant que le ministère de la Famille et des Aînés du Québec offre un soutien financier couvrant la totalité des coûts d'un soutien technique de 6 heures pour la mise en œuvre des politiques familiales;

Considérant qu'il pourrait être profitable d'utiliser ce soutien technique pour présenter des soirées d'information et de réflexion à l'intention des responsables des questions familiales pour stimuler leur implication dans le dossier famille;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

1. Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise la demande de financement telle que présentée dans le programme de soutien aux politiques familiales municipales, en octobre 2009, pour faire partie intégrante de la présente, comme si elle était ici au long reproduite.
2. Que madame Monique Landry soit et est, par la présente, autorisée à présenter ladite demande de financement.

Adoptée.

2009-10-180

5d. **DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE**
QUÉBEC MUNICIPALITÉS

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux désire construire un garage pour abriter ses trois camions de cueillette et de transport des ordures;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un nouveau service régional instauré au bénéfice des municipalités de son territoire;

Considérant qu'un règlement d'emprunt sera adopté pour assurer le financement de ce projet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Jocelyne Bronsard, mairesse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Chenaux autorise la présentation de ce projet au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du volet 2.1 du Programme d'infrastructure Québec municipalités et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Il est également résolu, par la présente résolution, que madame Hélène Beaudry, architecte, soit mandatée pour produire une estimation préliminaire du coût de construction et à agir comme consultante dans le cadre de cette demande puis, une fois les autorisations obtenues, réaliser les plans et devis définitifs pour la construction du bâtiment.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6a. PISTE CYCLABLE – RÉSEAU RÉGIONAL, AMENDEMENT DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Les membres du conseil prennent connaissance de ces informations.

6b. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'a été présenté.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Pierre Bouchard, président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informe ses collègues au sujet des dernières activités de la Régie. Il est question du suivi des nombreux dossiers en cours.

7b. RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – SEPTEMBRE 2009

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, présente le rapport produit par madame Desaulniers pour le mois de septembre 2009 aux membres du conseil.

7c. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Gilles Devault, président du comité de sécurité publique, résume le compte rendu de la dernière rencontre du comité tenue le 16 septembre dernier.

7d. COMITÉ FIBRE OPTIQUE

Aucune rencontre n'a été tenue.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. **PACTE RURAL**

Aucun dossier n'a été présenté.

2009-10-181

9. **ADOPTION DU BUDGET 2010 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE**

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le 29 septembre dernier, par la résolution numéro 2009-09-3530, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010;

Considérant les dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les prévisions budgétaires 2010 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie totalisant 27 808 367 \$ en revenus et 24 625 601 \$ en charges, la différence de 3 182 766 \$ étant notamment affectée au déficit.

Adoptée.

10. **DEMANDES D'APPUI**

10a. **MRC D'ANTOINE-LABELLE (CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU PROGRAMME RÉNOVILLAGE)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10b. **MRC DE LA HAUTE-YAMASKA (DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE POUR ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ EN PÉRIODE DE CHASSE AUX CERVIDÉS)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2009-10-182

10c. **MRC DU HAUT-RICHELIEU (PARTAGE DE L'USAGE D'ANTENNE, D'ÉQUIPEMENTS ET DU SPECTRE ANALOGIQUES)**

Considérant qu'au Canada, le 31 août 2011, toutes les chaînes de télévision canadiennes devront être converties au numérique et cesseront de diffuser sur les ondes hertziennes en NTSC analogique (standard de codage analogique de la vidéo en couleurs, lancée en 1953 aux États-Unis);

Considérant que ce changement majeur va libérer une partie des fréquences hertziennes actuellement réservées à la télédiffusion dont c'est notamment le cas pour les fréquences de la bande UHF de 614 à 806 MHz, réservée aux canaux de télévision de 14 à 59;

Considérant que l'usage des ondes hertziennes est de juridiction fédérale et qu'Industrie Canada détermine les conditions d'utilisation des fréquences;

Considérant qu'un grand nombre de municipalités et de communautés rurales canadiennes, et particulièrement au Québec, utilisent, ou sont sur le

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

point d'utiliser, des technologies d'accès Internet sans fil (Wi-Fi et WiMax) de capacité pour le moins limitées dû, entre autres, à la végétation abondante ou à la topographie;

Considérant que les stations de télévision diffusant actuellement sur les ondes hertziennes en NTSC disposent encore, à l'heure actuelle, de réseaux d'antennes de télédiffusion sur de vastes territoires dont le partage de l'usage serait possible grâce à la négociation;

Considérant que les fréquences de la bande UHF (614 à 806 MHz), qui seront disponibles à compter de 2011, pourraient faciliter le déploiement de services Internet sans fil de qualité supérieure pour les municipalités et communautés rurales canadiennes et québécoises car dans ces bandes de fréquences, l'atténuation (ou la faiblesse) du signal est beaucoup moins problématique et la portée beaucoup plus grande que dans les bandes libres (900, 2400 et 5400 MHz) actuellement utilisées par les technologies d'accès Internet sans fil Wi-Fi et WiMax;

Considérant que les antennes et équipements analogiques, qui seront disponibles à compter de 2011, pourraient, eux aussi, avantageusement être mis à profit aux fins du déploiement de services Internet sans fil Haute Définition pour les municipalités et les communautés rurales dont celles du Québec, entre autres pour la protection civile (communications avec la police, les pompiers, les ambulanciers), la télémétrie (ex. : relevés à distance de données concernant les usines d'épuration d'eau, les puits artésiens), la localisation instantanée du personnel et des équipements mobiles afin de maximiser et d'optimiser la livraison des services;

Considérant qu'il s'agit ici d'un enjeu vital pour les municipalités et les communautés rurales aux plans économique, éducatif, culturel, social, touristique, et du marché du travail;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la MRC du Haut-Richelieu dans ses démarches visant à demander à Industrie Canada de réserver aux fins du déploiement de services Internet sans fil pour les municipalités et les communautés rurales, une partie des équipements analogiques et des bandes de fréquences (614 à 806 MHz) qui seront rendues disponibles à compter de 2011;
- 2- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la MRC du Haut-Richelieu dans ses démarches visant à demander au gouvernement du Québec de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral en vue de l'avancement de ce dossier et de sa résolution satisfaisante pour toutes les parties avant la date butoir;
- 3- Que conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la MRC du Haut-Richelieu dans ses démarches auprès du Premier ministre afin qu'il sensibilise ses homologues provinciaux à l'utilisation stratégique des équipements analogiques et des bandes

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

de fréquences (614 à 806 MHz) qui seront rendues disponibles, à compter de 2011, aux fins du déploiement de services Internet sans fil pour les municipalités et les communautés rurales.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Programme de subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles – État de dépôt de 178 974 \$);
- b. Commission de protection du territoire agricole (Suivi de décision – demande à portée collective);
- c. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Accusé de réception et analyse du projet de règlement 2009-64 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé);
- d. Ministre d'État aux Transports du Canada (Service postal rural);
- e. MRC de Maskinongé (Règlement 209-09 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajuster les limites du périmètre urbain de Saint-Étienne-des-Grès);
- f. Commission des transports du Québec (Inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds);
- g. Municipalité de Saint-Narcisse (Rés. 2009-09-13 « Place aux jeunes »);
- h. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Demandes reçues et traitées en juillet et août 2009);
- i. Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement 89/2009 modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52 afin de désigner des territoires d'intérêt écologique et d'y prévoir des mesures d'aménagement particulières);
- j. SADC de la Vallée-de-Batiscan (Délégué au conseil d'administration).

12. ACCUSÉS RÉCEPTION

- a. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Résolution 2009-09-156 concernant un amendement au schéma d'aménagement);
- b. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Plan d'action 2009 et rapport des activités 2008 – Programme d'aide financière aux MRC).

13. POUR VOTRE INFORMATION

- a. TGVnet Inc. (Rapport de facturation);
- b. Alpha des Chenaux et URLSM – Demande de financement;
- c. MRC de Maria-Chapdelaine (Appui à la MRC des Sources);
- d. Document de la conférence annuelle de l'OCDE.

14. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2009-10-183

14a. DÉPART DE LOUISE MARCHILDON, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU CLD DES CHENAUX

Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux de remercier madame Louise Marchildon pour l'ensemble de ses réalisations au sein de l'équipe du CLD de notre MRC.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Ses qualités personnelles, son dynamisme et son professionnalisme ont grandement contribué à façonner le CLD des Chenaux d'aujourd'hui. Il est de plus résolu de souhaiter à madame Marchildon un avenir rempli de bonheur et de succès.

Adoptée.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2009-10-184

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures et cinquante minutes (19 h 50), il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET